

Votre enfant entre à l'école pour la première fois, c'est une étape importante dans sa scolarité.

A la différence de la crèche, de la halte garderie où l'encadrement et les exigences ne sont pas les mêmes ; la petite section est soumise à un programme d'apprentissage fixé par l'Education Nationale. Les élèves de cette classe sont encadrés par le professeur secondé par une ASEM.

Le programme et l'organisation de la classe vous seront présentés lors de la réunion de parents fixée en septembre.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Age : avoir 3 ans dans l'année.
- La propreté : une des conditions d'admission à l'école, c'est la propreté, il faut donc vous atteler à ce qu'elle soit acquise pour la rentrée. Vous comprendrez bien que l'on accepte sans drame ni culpabilisation les petits accidents ponctuels, mais que nous ne pouvons pas gérer des changes continuels. Un enfant qui n'aurait pas acquis cette maturité verrait sa rentrée retardée. La propreté doit aussi être acquise pour la sieste : nous ne mettons pas de couches !
- Tétines et biberons : sont interdits à l'école ainsi que les jouets.
- Doudous : un seul PETIT « doudou » est autorisé.
- Assister à la réunion qui se déroulera fin avril.